Conseil communal de Crissier

Initiative : Postulat
Titre : Pour de vrais arbres dans nos quartiers
Initiant-e(-s) : Vincent Brayer et consorts.

Crissier connaît depuis plusieurs années une transformation urbaine rapide, avec plusieurs nouveaux quartiers sortis de terre ou en cours de réalisation (l'Orée, Mineris, Les Uttins, Ley Outre Est, entre autres). La commune s'est dotée d'une politique énergétique dès 2001 et a été recertifiée « Cité de l'énergie » à plusieurs reprises, la dernière fois en 2021 ; elle alimente aujourd'hui un fonds communal pour l'énergie et le climat. Elle a adopté un Plan climat en 2026, et le Plan canopée de l'Ouest lausannois est à bout touchant. Ces engagements ne pourront toutefois porter leurs fruits que si les mesures suivent sur le terrain et si la végétalisation – et en particulier la plantation réelle d'arbres – est traitée avec la même rigueur dans chacune des zones urbanisées de la commune.

Or, sur le terrain, la réalité de certains projets récents ne correspond pas toujours aux ambitions affichées dans leur communication. Au quartier Mineris, les espaces extérieurs communs se résument largement à de vastes surfaces de gazon, sans réelle strate arborée. Au quartier de l'Orée, les aménagements restent très largement minéraux. L'exemple le plus parlant est celui de la place aménagée à l'entrée du parking souterrain : cet espace aurait pu être largement végétalisé, et s'est au contraire retrouvé recouvert d'une très grande surface de béton. La présence, juste à côté, d'un espace naturel de qualité ne garantit donc en rien que les espaces construits eux-mêmes intègrent une réelle strate arborée. Le besoin est tout aussi marqué dans les autres zones urbanisées de la commune et le long des grands axes routiers, comme le démontre le diagnostic du Plan canopée de l'Ouest lausannois.

Ce point est appelé à devenir de plus en plus central : l'été 2026 a été le plus chaud enregistré en Suisse depuis le début des mesures il y a 162 ans, et neuf des dix étés les plus chauds jamais mesurés dans notre pays se sont produits au cours des douze dernières années. Or une couverture arborée développée – en complément d'autres mesures telles que surfaces perméables végétalisées (haies), points d'eau, etc. – permet de lutter efficacement contre les îlots de chaleur urbains : un gazon nu ou un aménagement minéral n'offre quasiment aucun ombrage ni rafraîchissement par évapotranspiration, contrairement à un couvert arboré ou végétalisé mature.

Il s'agit donc de ne plus laisser au hasard des projets, ni à la seule communication des promoteurs, la présence réelle d'arbres dans nos quartiers, mais de l'inscrire comme une exigence chiffrée et contraignante dans les outils de planification communaux eux-mêmes : plan général d'affectation et plans de quartier.

Voilà pourquoi ce postulat demande à la Municipalité de Crissier d'étudier :

- l'introduction, dans le plan général d'affectation d'exigences chiffrées de plantation d'arbres (nombre d'arbres et/ou taux de canopée à terme, choix des essences), distinctes et non substituables aux exigences de surface verte ou de pleine terre, et ce pour chaque construction

principale nouvelle, transformation importante ou changement notable de destination ;

- la mise en place d'un crédit-cadre annuel permettant de mener les travaux de plantation d'arbres sur le domaine public, les parcs et parcelles communales, en cohérence avec le Plan canopée ;
- les modalités permettant de garantir juridiquement – par les actes de vente ou de droit de superficie sur terrain communal, les conventions d'urbanisme ou les conditions du permis de construire – que les plantations prévues soient effectivement réalisées et pérennisées, et non remplacées par du gazon ou par un aménagement à dominante minérale ;
- la possibilité de fixer, pour les futurs plans de quartier, un taux minimal de canopée par périmètre de développement.
-

et de présenter au Conseil communal un rapport sur l'opportunité et les modalités de mise en œuvre de ces mesures.

Crissier, le 24.09.2026

L'initiant :
Vincent Brayer

Co-signataires (nom, parti) : Schweizer Rémi Résoc